

4 Économie

Transport public

Où va la Sogatra ?

CRÉÉE le 15 juillet 1997, la Société gabonaise de transport (Sogatra) a pour mission principale de transporter les populations à moindre coût, en "tous temps et en tous lieux". Près de deux décennies plus tard, l'entreprise traverse une période de "turbulence" sans précédent. En effet, des grèves à répétition, consécutives au non-paiement des salaires des employés perturbent le bon fonctionnement de

cette entreprise étatique. Cette situation a fini par la discréditer auprès de l'opinion. *Tel un bateau ivre sans gouvernail, ce "grand malade" souffre, entre autres, de la non-maîtrise des effectifs et de la masse salariale, ainsi que le non-reversement des cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) qui s'élèvent, selon nos informations, à plus de 6 mil-*

liards de francs, cumulées sur plusieurs années. Face à cette situation de crise aiguë, comment sortir Sogatra de l'impasse ? Que fait le gouvernement pour éviter à la compagnie le dépôt de bilan ? Ce mini-dossier dresse sans complaisance un état des lieux du problème et donne la parole aux différents acteurs du "feuilleton Sogatra", pour une sortie définitive de crise.

Etat des lieux

La trésorerie de l'entreprise plombée par de nombreuses charges

Willy NDONG
Libreville/Gabon

DEPUIS une dizaine de jours, les employés de la Société gabonaise de transport (Sogatra) ont entamé un mouvement de grève (partiellement levé, voir article par ailleurs) pour réclamer le règlement d'arriérés de salaires. Cette situation a tout naturellement paralysé cette entreprise et privé les usagers d'un moyen de transport "bon marché".

Face à cette situation, la direction de l'entreprise, par le truchement de sa chargée des relations publiques, Annie L. Charnet, estime que le véritable problème de Sogatra se situe au niveau financier. Car, selon elle, les recettes mensuelles de la Sogatra ne peuvent à



La conséquence directe de la grève des agents de Sogatra a été l'arrêt des activités...

elles seules supporter les charges de l'entreprise, d'où la subvention de l'Etat, qui prend entièrement en charge les salaires des agents et les responsables de la société.

« Le véritable problème de la Société gabonaise de transport se situe au niveau des moyens financiers. Comme vous le

savez, Sogatra est une entreprise publique qui fait en réalité dans le social. Chaque jour, au niveau de Libreville et ses environs, nous transportons 80 000 personnes, à raison de 100 francs le passager. Nous avons donc des entrées pour Libreville et ses environs de l'ordre de 8 millions jour. Les recettes mensuelles, vous compre-



...puis la reprise progressive du travail après les négociations.

nez donc aisément, ne peuvent pas couvrir toutes nos charges. Je parle des salaires, de l'achat au quotidien des pièces de rechange, des factures d'eau, d'électricité, d'internet, de la bureautique... L'Etat prend donc en charge le volet salaire, et Sogatra le reste. La grève est justement consécutive au fait que

nous n'avons pas encore payé le mois de décembre passé". Nous sommes donc tributaire de l'Etat pour la bonne marche de l'entreprise qui, j'insiste, fait du social. Nous souhaitons nous affranchir de ce cette situation pour réaliser des bénéfices. Mais la décision finale appartient à l'Etat. Car, faire des bénéfices, c'est aug-

menter tout naturellement le prix du ticket de bus. Est-ce la vision de l'Etat ?», s'est-elle interrogé.

Au niveau des cotisations sociales, les dettes cumulées à la CNSS se chiffrent à près de 6 milliards. Privant ainsi les employés de la possibilité de bénéficier d'une retraite "paisible".

La subvention pour 2015 que l'Etat a allouée à Sogatra en 2015 s'élève à 6,2 milliards de francs. Ce montant a été englouti par le paiement des salaires des employés. Les recettes propres générées par l'entreprise se chiffrent à près de 400 millions de francs par mois.

Servent-elles seulement à acheter les pièces de rechange, le carburant, l'eau, l'électricité ?

La Sogatra peut-elle s'affranchir de la subvention de l'Etat ?

W.N.
Libreville/Gabon

CHAQUE année, l'Etat alloue une subvention à la Société gabonaise de transport. En 2015, selon nos informations, ce montant a été de l'ordre de 6,2 milliards de francs. Cette enveloppe prend uniquement en compte le règlement mensuel des salaires des employés, à hauteur de 500 millions. L'achat des pièces de rechange, l'approvisionnement en carburant et certains frais de fonctionnement étant à la charge de la Sogatra. Ce qui, tout naturellement, ré-

duit la marge de manœuvre de cette entreprise.

« En 2015, l'Etat nous a alloué 6,2 milliards de francs. Les salaires ont vite fait d'engloutir cette enveloppe. Les maigres entrées issues de la vente des tickets suffisent à peine à régler les autres charges que sont l'achat du carburant et des pièces de rechange. Face à cette situation d'éternel assisté, comment l'entreprise peut-elle réaliser des bénéfices ? C'est quasiment impossible. Nous dépendons donc entièrement des pouvoirs publics», indique un employé de la société, sous couvert de l'anonymat. Autrement dit, la survie de

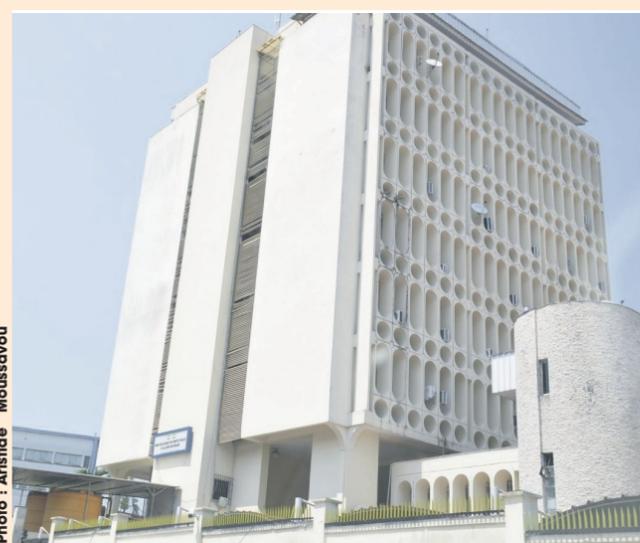


Photo : Aristide Mousavou

La subvention allouée par le ministère du Budget ne sert qu'à payer les salaires des employés de la Sogatra.

cette entreprise est tributaire de la bonne santé financière de l'Etat, son principal bailleur de fonds. En effet, sans cette subvention, l'entreprise ne peut survivre. Pis, du fait des tarifs trop bas pratiqués sur son réseau (100 francs) depuis plusieurs années, alors que les charges (carburant, pièces détachées...) ont considérablement augmenté, Sogatra ne trouve pas son compte. Elle n'est donc pas, par conséquent, capable de réaliser des profits.

« La Sogatra fait du social. C'est pour cette raison que nous maintenons les prix à

hauteur de 100 francs le trajet. Pour mener à bien cette mission, l'Etat se voit dans l'obligation de subventionner cette activité pour le bien des populations les plus vulnérables. Car, quitter Bikélé pour la gare-routière vous revient à 100 francs seulement contre, en réalité, 1000 francs. C'est cela le social. Maintenant, Sogatra peut-elle s'affranchir de la subvention de l'Etat ? La réponse est non. Sauf si l'Etat souhaite privatiser cette entreprise. Mais je ne pense pas que cela soit le souhait des pouvoirs publics», conclut la même source.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 29/12/2015

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,0742	1USD =	610,647	1 USD	647,545
CAD	1,5137	1CAD =	433,347	1 CAD	456,647
JPY	127,1900	1JPY =	5,157	100 JPY	536,297
GBP	0,7344	1GBP =	893,188	1 GBP	930,283
CHF	1,0846	1CHF =	604,792	100 CHF	63 323,54
ZAR	17,0032	1ZAR =	38,578	100 ZAR	4 011,69
MAD	10,7317	1MAD =	61,123	1MAD	63,56
CNY	7,0388	1CNY =	93,192	1CNY	95,99

INDICES BOURSIERS		
	en date du	
CAC 40	06/01/2016	4450,75
DOW JONES	06/01/2016	
17158,66		
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
06 Decembre 2016: 34,88		